

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 17-132

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2017, le Conseil de la Paroisse de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 17-132 de type parapluie décrétant un emprunt de 645 000 \$ afin de procéder à l'acquisition de terrains*. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a par ailleurs approuvé ce règlement le 6 novembre 2017.

Le Règlement d'emprunt numéro 17-132 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 7^e jour de novembre 2017.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière